



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 05 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie le cinq juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Anita MENANT, Monsieur Sofiane KISSOUM, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Ghislaine MOUCHARD, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Madame Emilie BORDIER, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Christophe RETIF.

Absents excusés : Madame Pascale MAYEUR (pouvoir donné à Madame Anita MENANT), Madame Carine BIELLE (pouvoir donné à Madame Emilie BORDIER), Madame Clémence COQUATRIX, Madame Marie-France REYMOND.

Madame Emilie BORDIER a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

Monsieur le maire demande l'approbation du Conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Autorisation de signer les devis de matériel pour l'école dans le cadre de la convention Label école Numérique.

=> **Ajout validé à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 10 juin 2021,
- 2) Communication des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 3) Conclusion d'un bail précaire pour un professionnel dans les locaux de la maison médicale,
- 4) Autorisation de signer les devis dans le cadre du « Label Ecoles Numériques 2020 »
- 5) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2021

Délibération N°DCM-084-21

Le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 10 juin 2021 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

2- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Délibération N°DCM-084B-21

Devis signés

Monsieur le maire, informe des devis signés depuis le 10 juin 2021 :

Budget Commune

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Vêtements de travail	345.72 €uros
Produits d'hygiène Mairie/Ecole	3 564.02 €uros
Pneus du camion	325.88 €uros
Intervention sur les horloges d'éclairage public	431.52 €uros
Affiches	73.68 €uros
Spectacle du 13 juillet	900 €uros
Signalisation horizontale marquage au sol	378 €uros
Prestation de conduite du tracteur de la commune	30 €uros/heure
Bottes de sécurité	16.49 €uros
Produits désinfection	496.12 €uros

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Bornage des terrains « Les Dauvais »	2 777.40 €uros
--------------------------------------	----------------

Budget CAMPING

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Bouteilles de vins 2017	6.10 €uros HT la bouteille
Bouteilles de vins 2018	8.00 €uros HT la bouteille
Produits piscine	524.64 €uros

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Pompe pour la piscine	1 250.58 €uros
-----------------------	----------------

Droit de préemption urbain

Monsieur le maire, informe des biens non préemptés depuis le 10 juin 2021 :

- 7 place de la Liberté Terrain AE n° 96 et 471 appartenant à Madame HERVE Jacqueline **DIA – 004-21**.
- 5, rue de la Gérigondie Terrain AE n° 248 – 266 -274 appartenant à Mme DUPIN née PETIT Ghislaine **DIA 005-21**.
- La Hutte, rue Les Caves La Fontaine Terrain AI 243 appartenant à Monsieur BARBIER Pierre **DIA 006-21**
- La Maladrerie Terrain AM 187 appartenant à SCI TOMINO, **DIA 007-21**
- 7 place Saint Nicolas Terrain AE 9 – 7 – 8 et 244 appartenant à la Famille LEGUY **DIA 008-21**
- La Fourauderie Terrain ZA 170 appartenant à Mme OLLIVIER épouse FRERE Janick **DIA 009-21**

3- CONCLUSION D'UN BAIL PRECAIRE POUR UN PROFESSIONNEL DANS LES LOCAUX DE LA MAISON MEDICALE

Délibération N°DCM-085-21

Monsieur le maire expose qu'une demande d'occupation de locaux en vue d'une activité d'esthétique a été déposée auprès de la mairie.

Il précise qu'après avoir fait le tour des locaux dont dispose la mairie, seuls des locaux dans la maison médicale sont disponibles.

Mme FAVARD qui exerçait une activité de psychopraticienne souhaite résilier son bail faute de clientèle suffisante, le plus rapidement possible (local à côté des infirmières).

Monsieur le Maire propose dès lors que Mme ISRAEL Océane occupe les locaux libérés par Mme FAVARD.

Toutefois, les locaux dits de la maison médicale ne sont pas des locaux soumis à la même réglementation que les locaux soumis à l'exercice d'un commerce. Les professionnels pouvant exercer au sein de la maison médicale sont listés dans le code de la santé publique, et l'activité d'esthéticienne n'en fait pas partie. Madame ISRAEL devra dès lors compléter et déposer un dossier d'ERP (Etablissement Recevant du Public) auprès du SDIS afin de pouvoir exercer conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire expose la volonté d'aider une jeune professionnelle à développer son activité d'esthétique dans l'attente des travaux de son prochain local, rue Nationale, qui vient d'être acquis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (1 voix contre – 2 abstentions – 10 voix pour) :

- d'accepter la résiliation du bail de Mme Favard au 06 juillet 2021.
- d'accepter l'utilisation des locaux vacants par Mme ISRAEL Océane, esthéticienne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un bail précaire pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 28 février 2022.
- de fixer le loyer à 150 €uros mensuels, les charges à 100 €uros par mois, et qui seront régularisées suivant les consommations effectives en gaz et eau.

Une discussion s'engage sur la destination des locaux puisque ce sera ouvert dorénavant à un commerce. Monsieur le maire exprime le fait que ce n'est plus une maison médicale du fait qu'il n'y ait pas de médecin généraliste. Une vraie réflexion devra s'engager sur le devenir de ces locaux dans les mois à venir.

4- AUTORISATION DE SIGNER LES DEVIS DANS LE CADRE DU « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »

Délibération N°DCM-086-21

Monsieur le maire expose qu'il dispose d'une délégation de signature à hauteur de 7 000 €uros.

Dans le cadre de l'appel à projet « Labels écoles numériques 2020 », la municipalité avait candidaté avec la proposition d'acquisition de matériels. Le projet a été retenu par l'Education Nationale, et le projet bénéficie d'un soutien à hauteur de 50% du montant total du projet.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir retenir les propositions suivantes :

- Triticom pour un montant de 10 439.40 € TTC
- A4 Technologie pour un montant de 351.60 € TTC
- Technologie Services pour un montant de 490.80 € TTC.

Soit un total de 11 281.80 € TTC.

Cela permettra de pouvoir passer les commandes et de programmer les installations pendant les vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter ces devis et d'autoriser Monsieur le maire à signer les devis.

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Musique

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les festivités du 02 juillet se sont bien déroulées. Les commerçants sont également satisfaits. Un reste à charge de 150 €uros pour un groupe sera à régulariser prochainement.

Festivités du 13 juillet

Monsieur le Maire indique qu'une réunion aura lieu le 06 juillet pour tout mettre en place avec les commerçants pour organiser la restauration au 13 juillet.

Journée citoyenne

Monsieur Kissoum indique que le comité développement durable se charge de l'organisation de la journée citoyenne, avec pour référente Mme MASSE.

Problème d'herbes

Il est demandé à l'assemblée municipale de savoir à qui incombe l'entretien des caniveaux, puisque l'herbe y pousse : riverain ou commune ?

Monsieur le maire indique que c'est à la commune d'entretenir.

Prochaine réunion de Conseil municipal : Vendredi 23 juillet 2021 à 20h30.

Séance levée à 20h40.

Signatures :

~~Michel DUTHEIL~~

~~Marie-France REYMOND~~

Christophe RETIF

~~Pascale MAYEUR~~

Dominique BORDIER

Sofiane KISSOUM

~~Clémence COQUATRIX~~

Ghislaine MOUCHARD

Guy DESILES

Anita MENANT

Jean-Luc AUBERT

Annette FOUSSARD

Emilie BORDIER

Marie-Dominique GILLE-AYBES

~~Carine BIELLE~~